

# **École Normale Supérieure Paris-Saclay**

**Concours d'admission en 1<sup>re</sup> année DESIGN**

**Session 2024**

**Épreuve pratique de projet : design d'espace**

**Durée : 2 x 8 heures**

**consigne importante :**

**le dossier rendu par le candidat ne pourra pas excéder 12 formats A3.**

**MATÉRIELS INTERDITS :**

**colle et peinture en bombe aérosol  
calculatrice et téléphone mobile  
utilisation de l'internet  
« tout autre support que ceux fournis à l'épreuve »**

**SUPPORTS FOURNIS AU CANDIDAT :**

**10 feuilles A3 esquisses  
15 feuilles A3 layout  
5 feuilles A3 calque  
5 feuilles A4 esquisses**

**RAPPEL :**

**Aucun nom de candidat ne doit apparaître ni au recto ni au verso des feuilles.  
Les feuilles sont obligatoirement anonymées et numérotées.**



## Contact avec la nature

La Direction du tourisme organise un concours d'architecture, dont le thème serait la conception d'habitats touristiques légers dotés d'une forte valeur architecturale.

Il s'agit de stimuler la création de nouveaux types d'hébergements touristiques en milieu naturel. Ces hébergements insolites de haute qualité architecturale sont destinés à une implantation dans des sites naturels.

Il s'agit de réaliser une structure modulaire, hors réseau, pouvant accueillir deux à quatre personnes sur une emprise au sol ne dépassant pas 25 m<sup>2</sup>. Les coûts de construction devront être raisonnés.

La qualité architecturale sera un critère important.

Il faudra apporter la preuve de la réversibilité de l'habitat (démontable, pas de terrassement, transport).

Cet habitat touristique léger sera un prototype déclinable. Le groupement de ces prototypes peut faire également partie du projet. Les fonctions élémentaires de ce groupement peuvent être aussi un sujet de réflexion. Soit chaque logement comporte ses propres équipements, soit ne sont conçues que des chambres avec un certain nombre d'équipements collectifs, ou tout autre organisation respectant les contraintes.

L'attractivité des lieux repose sur la qualité architecturale et sur l'expérience sensible qu'apportera ce dispositif en pleine nature. Il faut que ce dispositif corresponde à une promesse de rupture avec le mode de vie habituel du citoyen et à une expérience de contact avec le milieu naturel. Le confort minimum est compensé par une expérience particulière dans la relation à la nature.

Nous prenons l'hypothèse d'un choix d'implantation correspondant à une occupation temporaire de l'espace naturel accepté par les collectivités territoriales. Exception au règlement national d'urbanisme.

Dans votre projet vous privilégieriez les filières sèches et les matériaux légers (métal, bois textiles...)

Sans entrer trop dans le détail, les constructions ne seront pas raccordées aux réseaux. (Utilisation possible de toilettes sèches, stockage des eaux grises, collecteurs d'eau de pluie, et dispositif d'énergie autonome, panneaux solaires...).

Vous devez répondre aux besoins élémentaires des habitants.

Vous choisirez les modes de représentations permettant de témoigner de votre approche de la demande. Une représentation cotée permettra de se rendre compte des dimensions de la proposition.



Le site proposé (Haute-Provence) serait envisagé pour une expérimentation de ces prototypes, mais le principe doit pouvoir être implanté dans d'autres situations soit à l'identique soit sous une forme déclinée.

A prendre en compte

- Réalisme fonctionnelle
- Gestion des contraintes (matériaux, transport, réversibilité...)
- qualité du mode de vie proposé (réflexion sur organisation globale et détaillée)
- qualité de l'expérience dans la relation à la nature
- représentation, choix des codes et modes de représentation.

**Annexes :**

- Carte et vues du site proposé pour l'expérimentation





